

CONTACTS		
Antenne Locale d'Insertion	Communes du secteur	Adresses
NORD GRANDE-TERRE	Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Le Moule	Lasserre 97111 MORNE-A-L'EAU ☎ 0590 47 85 35
SUD GRANDE-TERRE	Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Désirade, Marie-Galante	Pôle médico-social Rue du Dr Hélène Perrinet 97190 GOSIER ☎ 0590 84 66 29
CENTRE	Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault	Grand Camp 97139 LES ABYMES ☎ 0590 47 47 20
NORD BASSE-TERRE	Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, Pointe-Noire, Petit-Bourg, Goyave,	Immeuble Aventura Route Nationale 2 97115 SAINTE-ROSE ☎ 0590 47 85 15
SUD BASSE-TERRE	Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières, Gourbeyre, Vieux-Fort, Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif, Bouillante, Les Saintes	Hôtel du Département, Boulevard du Gouv. Félix Eboué Bâtiment DGA 97100 BASSE-TERRE ☎ 0590 81 01 22



Direction Générale Adjointe de l'Insertion (DGA)

Hôtel du Département
Boulevard du Gouverneur Général F. EBOUE
97100 BASSE-TERRE

Tél. : 0590 99 77 77 ou 0590 99 77 27

Insertion

COHESION SOCIALE

L'Aide Individuelle à la Formation



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**

Solidaire,
tout au long de la vie.

www.cd971.fr #CD971

L'Aide Individuelle à la Formation, qu'est-ce que c'est ?

L'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de cofinancer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.

Qui peut bénéficier de l'AIF ?

Si vous êtes bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active), soumis aux droits et devoirs, votre demande de financement, peut être prise en compte dans le cadre du dispositif d'Aide Individuelle à la Formation sous réserve que :

- La formation que vous recherchez, n'est pas proposée dans les catalogues d'offres de formations du Programme Départemental d'Insertion, du Pôle Emploi ou du Conseil Régional.
- Votre demande de formation s'inscrit de manière cohérente dans votre projet d'insertion professionnelle.

Quelles sont les formations concernées par l'AIF ?

L'Aide Individuelle à la Formation s'adresse en priorité aux bénéficiaires du RSA moyennement éloignés de l'emploi, qui souhaitent bénéficier d'une formation ayant pour objectif(s) de :

- Favoriser leur retour à l'emploi,
- Leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- Leur permettre d'atteindre un niveau de qualification plus important,
- Développer des compétences spécifiques exigées par les entreprises



Comment bénéficier de l'AIF ?

Dans tous les cas votre projet de formation doit faire l'objet de cofinancement, se présentant généralement de la manière suivante :

- 30 % du coût global de la formation est pris en charge par le Conseil Départemental, dans la limite de 3000 €
- 60 % par un autre (ou des autres) partenaire(s) financier(s)

Attention ! 10 % ou plus est laissé à la charge du bénéficiaire !

Quelles sont les démarches à effectuer ?

1. Formuler votre demande à votre référent unique d'insertion (Conseil départemental, Mission locale ou Pole Emploi) qui évaluera la cohérence de votre projet.
2. Récupérer auprès de deux organismes de formations différents (au minimum) des devis précisant le programme ou le projet pédagogique de votre formation ainsi que les noms et qualités des intervenants
3. Solliciter auprès de votre référent unique d'insertion, un bilan de compétences, pour faciliter l'avis favorable pour le financement de votre formation.

Attention ! Le dossier complet de demande d'aide individuelle à la formation doit être constitué au moins 2 mois avant l'entrée en formation, pour permettre à la commission de validation de votre antenne locale d'insertion d'émettre un avis.

En cas d'accord, l'aide financière du conseil départemental est versée directement au centre de formation.

